

171870-2026 - Competition

France – Child daycare services – Concession de service public unique relative à la gestion de quatre établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, 20 places « Ty Heol » sis à Saint-Philibert, 20 places « les Grains de sable » sis à Erdeven, 22 places « Ty ar Vugale » à Landévant

OJ S 50/2026 12/03/2026

Contract or concession notice – standard regime

Services

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Email: marches.publics@auray-quiberon.fr

Legal type of the buyer: Local authority

Activity of the contracting authority: General public services

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: Concession de service public unique relative à la gestion de quatre établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, 20 places « Ty Heol » sis à Saint-Philibert, 20 places « les Grains de sable » sis à Erdeven, 22 places « Ty ar Vugale » à Landévant

Description: La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite concéder, à titre exclusif et aux frais et risques (transfert d'un risque lié à l'exploitation) du concessionnaire, la gestion des 4 multi-accueils précités, décrits dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). La convention de concession de service public sera conclue pour une durée de : - 5 ans pour les multi-accueils Les Coccinelles et Ty Heol, - 4 ans et 4 mois pour le multi-accueil Ty ar Vugale, - et 4 ans et 3 mois pour le multi-accueil Les Grains de sable, à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité. La date prévisionnelle de début d'exécution de la convention est fixée au 1er janvier 2027. - La gestion de Ty Heol et Les Coccinelles démarrera à compter du 1er janvier 2027, - La gestion de Ty ar Vugale démarrera à compter du 1er septembre 2027, - La gestion des Grains de sable démarrera à compter du 1er octobre 2027. Entre la date de notification du contrat et la date de début d'exécution des prestations différenciées d'un établissement à l'autre, il est prévu une période de préparation détaillée à l'article 4 du projet de contrat. Dans le cadre de cette concession, le Concessionnaire assure la gestion continue du service concédé, dans les conditions fixées par le contrat, dans le respect de la réglementation relative à la gestion d'établissement d'accueil du jeune enfant, des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière. Le Concessionnaire est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes : - organisation et gestion de l'accueil des enfants, - gestion du personnel dans son ensemble, - gestion financière, recouvrement des prestations notamment de la prestation unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le régime général, et les Caisses des régimes spéciaux, - facturation et encaissement de la participation des familles, - accueil des familles, - service de repas aux enfants dans le respect des règles d'hygiène alimentaire, - relations avec les organismes extérieurs, - mise en place et application d'un Règlement de Fonctionnement, -

mise en place et suivi des projets éducatifs et pédagogiques, - prise en charge de l'entretien courant des bâtiments et du renouvellement des contrats de maintenance, - prise en charge des consommables, - prise en charge du mobilier, du matériel pédagogique ainsi que électroménagers, dont il assurera l'entretien et le renouvellement. Dans ce dispositif, la Communauté de communes : - reste propriétaire des installations, - assure les travaux de gros entretien revenant au propriétaire conformément au Code Civil, - conserve un regard sur l'attribution des places par le biais d'une commission. Lieux d'exécution : Multi-accueil Les Coccinelles, 2 rue Lenunez, 56400 Sainte-Anne d'Auray ; Multi-accueil Ty Heol, 12 Rue Abbé Joseph Martin, 56470 Saint-Philibert ; Multi-accueil Les Grains de sable, Rue du Général de Gaulle, 56410 Erdeven ; Multi-accueil Ty ar Vugale, Rue du Verger er Leur, 56690 Landévant. Précision sur la valeur estimée du contrat : Conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique, la valeur estimée du contrat de concession est de 8 827 000 euros net de TVA. Cette valeur estimée a été calculée selon la méthode de calcul objective suivante, conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique : elle correspond à l'estimation du chiffre d'affaires total HT du concessionnaire pendant la durée du contrat calculée selon le retour d'expérience du Concédant sur d'autres multi-accueils de capacité similaire de son territoire
Procédure identifier: eb596354-fca7-4de2-bb39-fcabc7ae912d
Internal identifier: AQTA_CONC_2026_01

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 85312110 Child daycare services

Additional classification (cpv): 85312110 Child daycare services

2.1.3. Value

Estimated value excluding VAT: 8 827 000,00 EUR

2.1.4. General information

Additional information: La forme de la concession retenue par le Concédant est celle de la Concession de service public définie aux articles L1121-1 et L1121-3 du Code de la Commande publique. Textes de référence : La présente procédure est passée en application : - des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, - des articles L1121-1 et L1121-3 du Code de la Commande publique, - des dispositions de la 3ème partie du Code de la Commande Publique. Le Conseil communautaire s'est prononcé sur le principe de cette Concession par une délibération en date du 26 septembre 2025. La Communauté de communes a décidé de recourir à la procédure ouverte, ce choix étant offert aux personnes publiques depuis l'arrêt du Conseil d'Etat 15 décembre 2006, Société Corsica ferries (req. n° 298618) et implicitement validé par l'article R3123-14 du Code de la Commande publique. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter une offre variante. Le délai de validité des offres est fixé à 300 jours à compter de la date de remise des offres, arrêtée au règlement de consultation. Ce délai de validité des offres s'applique aux offres initiales comme aux offres finales. Dans le cadre de la présente consultation, lancée en phase unique, les candidats sont invités à remettre leur offre en même temps que leur candidature, dans des dossiers distincts, selon les modalités précisées à l'article 10 du règlement de consultation. La Commission prévue par l'article L. 1411-5 du Cgct procèdera à l'analyse des dossiers de candidature et dressera la liste des candidats admis à présenter une offre. Seules seront ouvertes les offres des candidats dont la candidature aura été admise préalablement. Les candidatures seront appréciées au regard des garanties professionnelles et financières des candidats, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et

l'égalité des usagers devant le service public. Les pièces à fournir au titre du dossier de candidature sont détaillées à l'article 8 du Règlement de consultation. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Les éléments suivants sont à produire : - Pouvoir de la ou les personnes habilitées à engager le candidat, dont, si nécessaire, ceux retraçant les délégations. En cas de groupement, pouvoir donné éventuellement au mandataire pour engager l'ensemble des membres du groupement (Formulaire Dc 1 complété + pouvoirs donnés au mandataire par ses cotraitants) ; - Lettre de candidature (papier libre ou formulaire Dc1) ; - Un extrait K-bis ou document équivalent datant de moins de 3 mois. En cas de société filiale, un organigramme faisant apparaître la structure juridique (principaux actionnaires) et le rattachement au groupe du candidat. Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises ; - Si le candidat est en procédure de sauvegarde ou redressement judiciaire (ou toute autre procédure équivalente en droit étranger), le candidat produit : copies de jugement de procédure collective et une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter, pendant sa durée prévisible, le contrat de concession compte-tenu des règles applicables en matière de poursuite des activités dans le cadre de ces situations et fournit, à l'appui, tous les justificatifs démontrant cette capacité. - Un document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail ; - Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, atteste : « 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du même code, sont exacts » ; - L'ensemble des certificats de déclaration fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents, tels que prévus dans l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, y compris en ce qui concerne, le cas échéant, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L.5212-5 du code du travail. En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée. Le candidat, personne physique ou morale, établi dans un Etat-membre de la Communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Pour les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels il n'est pas délivré de certificat, il produit une attestation sur l'honneur, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France. Le candidat, personne physique ou morale, établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu, dans ledit pays, à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays. Les certificats délivrés en langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction en langue française. - En cas de candidature d'une société en cours de création, celle-ci produit les statuts signés de la société.

Capacité économique et financière : Les éléments suivants sont à produire : - Déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère la présente consultation, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Capacité technique et

professionnelle : Les éléments suivants sont à produire : - Présentation des références professionnelles : Les candidats sont invités à présenter des références pour des contrats ou projets similaires, exécutés ou en cours d'exécution au cours des cinq dernières années et/ou toutes autres références ou éléments d'information susceptibles de démontrer leur aptitude à recevoir la concession de service public. Seront précisés pour chaque référence : le nom du client, l'objet du contrat, le chiffre d'affaire annuel, la durée du contrat et sa date d'entrée en vigueur, toute autre information que le candidat jugera utile. - Moyens matériels : Le candidat présentera les moyens matériels et équipements techniques dont il dispose pour la réalisation de contrats de même nature. - Moyens humains : Le candidat présentera les moyens humains dont il dispose pour la réalisation de contrat de même nature comprenant notamment une déclaration sur l'honneur concernant ses effectifs et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou depuis la date de création de l'entreprise si cette dernière date de moins de trois ans. Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public L'éléments suivant est à produire : - Un mémoire présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Les pièces à fournir au titre du dossier d'offre sont détaillées à l'article 9 du Règlement de consultation. Forme juridique du groupement : Les candidatures en groupement sont admises. Le mandataire du groupement devra être indéfiniment et intégralement solidaire de ses cotraitants. Une même entreprise ne pourra présenter qu'une candidature à la fois, en qualité de candidat individuel ou en qualité de membre d'un groupement. Modalité de présentation des candidatures et des offres : Conformément à l'article R3122-14 du Code de la commande publique, le concédant impose l'envoi des candidatures et des offres par voie électronique via la plateforme de dématérialisation : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> (cf. article 10.3 du règlement de consultation). Précision sur la visite facultative des lieux : Une visite des sites, accompagnée d'un représentant du concédant, est proposée préalablement au dépôt d'une candidature et d'une offre. La visite des sites est facultative. Cette visite sera effectuée le samedi 28 mars 2026 sous forme d'un parcours organisé comme suit : - 14h à Ty Ar Vugale à Landévant, - 14h45 aux Grains de Sable à Erdeven, - 15h30 à Ty Heol à St Phillibert, - 16h15 aux Coccinelles à Ste Anne d'Auray. Les candidats devront prendre contact auprès du Service Petite Enfance Jeunesse (de préférence au 07 86 14 49 84, sinon au standard petite enfance 02 22 76 03 92) au moins 4 jours ouvrés avant la date susmentionnée pour s'inscrire à la visite (cf. article 18 du règlement de consultation). La date limite de remise des offres indiquée à la rubrique 5.1.12 du présent avis s'entend comme la date limite de remise des candidatures et des offres

Legal basis:

Directive 2014/23/EU

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0000

Title: Concession de service public unique relative à la gestion de quatre établissements d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, 20 places « Ty Heol » sis à Saint-Philibert, 20 places « les Grains de sable » sis à Erdeven, 22 places « Ty ar Vugale » à Landévant

Description: La Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite concéder, à titre exclusif et aux frais et risques (transfert d'un risque lié à l'exploitation) du

concessionnaire, la gestion des 4 multi-accueils précités, décrits dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). La convention de concession de service public sera conclue pour une durée de : - 5 ans pour les multi-accueils Les Coccinelles et Ty Heol, - 4 ans et 4 mois pour le multi-accueil Ty ar Vugale, - et 4 ans et 3 mois pour le multi-accueil Les Grains de sable, à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité. La date prévisionnelle de début d'exécution de la convention est fixée au 1er janvier 2027. - La gestion de Ty Heol et Les Coccinelles démarrera à compter du 1er janvier 2027, - La gestion de Ty ar Vugale démarrera à compter du 1er septembre 2027, - La gestion des Grains de sable démarrera à compter du 1er octobre 2027. Entre la date de notification du contrat et la date de début d'exécution des prestations différenciées d'un établissement à l'autre, il est prévu une période de préparation détaillée à l'article 4 du projet de contrat. Dans le cadre de cette concession, le Concessionnaire assure la gestion continue du service concédé, dans les conditions fixées par le contrat, dans le respect de la réglementation relative à la gestion d'établissement d'accueil du jeune enfant, des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière. Le Concessionnaire est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes : - organisation et gestion de l'accueil des enfants, - gestion du personnel dans son ensemble, - gestion financière, recouvrement des prestations notamment de la prestation unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour le régime général, et les Caisses des régimes spéciaux, - facturation et encaissement de la participation des familles, - accueil des familles, - service de repas aux enfants dans le respect des règles d'hygiène alimentaire, - relations avec les organismes extérieurs, - mise en place et application d'un Règlement de Fonctionnement, - mise en place et suivi des projets éducatifs et pédagogiques, - prise en charge de l'entretien courant des bâtiments et du renouvellement des contrats de maintenance, - prise en charge des consommables, - prise en charge du mobilier, du matériel pédagogique ainsi que électroménagers, dont il assurera l'entretien et le renouvellement. Dans ce dispositif, la Communauté de communes : - reste propriétaire des installations, - assure les travaux de gros entretien revenant au propriétaire conformément au Code Civil, - conserve un regard sur l'attribution des places par le biais d'une commission. Lieux d'exécution : Multi-accueil Les Coccinelles, 2 rue Lenunez, 56400 Sainte-Anne d'Auray ; Multi-accueil Ty Heol, 12 Rue Abbé Joseph Martin, 56470 Saint-Philibert ; Multi-accueil Les Grains de sable, Rue du Général de Gaulle, 56410 Erdeven ; Multi-accueil Ty ar Vugale, Rue du Verger er Leur, 56690 Landévant. Précision sur la valeur estimée du contrat : Conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique, la valeur estimée du contrat de concession est de 8 827 000 euros net de TVA. Cette valeur estimée a été calculée selon la méthode de calcul objective suivante, conformément à l'article R3121-1 du Code de la Commande publique : elle correspond à l'estimation du chiffre d'affaires total HT du concessionnaire pendant la durée du contrat calculée selon le retour d'expérience du Concédant sur d'autres multi-accueils de capacité similaire de son territoire

Internal identifier: S-PF-1791386

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 85312110 Child daycare services

Additional classification (cpv): 85312110 Child daycare services

5.1.3. Estimated duration

Start date: 01/01/2027

Duration end date: 31/12/2031

5.1.5. Value

Estimated value excluding VAT: 8 827 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Tender requirement

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): no

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Procurement Document

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Quality

Description: Qualité de l'offre

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 60

Criterion:

Type: Price

Description: Valeur financière

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 40

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Ad hoc communication channel:

Name: AW Solutions

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Deadline for receipt of tenders: 27/04/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.16. Further information, mediation and review

Review organisation: Tribunal administratif de Rennes

Organisation providing additional information about the procurement procedure: AURAY
QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Organisation providing more information on the review procedures: Tribunal administratif de
Rennes

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: Avenue-Web Systèmes

Registration number: 753B61BE-FA43-F901-03D3651625A627E3

Town: Seyssinet-Pariset

Postcode: 38170

Country subdivision (NUTS): Isère (FRK24)

Country: France

Email: publications-joue@aws-france.com

Telephone: +33480041260

Roles of this organisation:

TED eSender

8.1. ORG-0002

Official name: AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Registration number: 81173

Postal address: Communauté de communes - Espace tertiaire Porte Océane Rue du Danemark

Town: Auray Cedex

Postcode: 56404

Country subdivision (NUTS): Morbihan (FRH04)

Country: France

Contact point: Monsieur le Président

Email: marches.publics@auray-quiberon.fr

Telephone: 0297291869

Internet address: <http://www.auray-quiberon.fr>

Buyer profile: <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Roles of this organisation:

Buyer

8.1. ORG-0003

Official name: AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Registration number: 753B61E6-BAD8-B5B7-EFAD73FA2E754333

Postal address: Communauté de communes - Espace tertiaire Porte Océane

Town: Auray Cedex

Postcode: 56404

Country subdivision (NUTS): Morbihan (FRH04)

Country: France

Email: marches.publics@auray-quiberon.fr

Telephone: 0297291869

Roles of this organisation:

Organisation providing additional information about the procurement procedure

8.1. ORG-0004

Official name: Tribunal administratif de Rennes

Registration number: 753B61F5-AEC1-8B61-85F9C137A92A4DD1

Postal address: 3, Contour de la Motte Hôtel de Bizien, Cs44416

Town: Rennes

Postcode: 35044

Country subdivision (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Country: France

Email: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telephone: 0223212828

Fax: 0299635684

Internet address: <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Roles of this organisation:

Review organisation

8.1. ORG-0005

Official name: Tribunal administratif de Rennes

Registration number: 753B6211-9E57-99E7-131E783ABA507715

Postal address: 3, Contour de la Motte Hôtel de Bizien, Cs44416

Town: Rennes

Postcode: 35044

Country subdivision (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Country: France

Email: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Telephone: 0223212828

Fax: 0299635684

Internet address: <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Roles of this organisation:

Organisation providing more information on the review procedures

Notice information

Notice identifier/version: 9e936605-5ca2-479c-ac11-8eb3ec3bea2a - 01

Form type: Competition

Notice type: Contract or concession notice – standard regime

Notice subtype: 19

Notice dispatch date: 10/03/2026 17:13:02 (UTC+01:00) Central European Time, Western European Summer Time

Languages in which this notice is officially available: French

Notice publication number: 171870-2026

OJ S issue number: 50/2026

Publication date: 12/03/2026